

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 3 février 2020** à compter de **19 h 31**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer de janvier 2020
- 4.2 Dépôt de la liste des arrérages
- 4.3 Autorisation d'envoyer les derniers avis pour les arrérages et autorisation de ventes pour taxes
- 4.4 Nomination du maire-suppléant pour les trois prochains mois
- 4.5 Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable – Offre de formation Sentinelle
- 4.6 Appui à l'Expo agricole de Victoriaville pour l'année 2020
- 4.7 Achat de deux ordinateurs pour le bureau municipal
- 4.8 Appuis à la Société canadienne du Cancer

5. LÉGISLATION

- 5.1 Adoption du règlement 066-2020 modifiant le règlement 064-2020

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le balayage des rues pour le printemps 2020

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de janvier 2020
- 7.2 Approbation des formations 2020 de l'urbaniste
- 7.3 Demande d'autorisation du Club de Tir Victoria pour l'année 2020
- 7.4 Demande de dérogations mineures – 94, route Pouliot
- 7.5 Demande de dérogations mineures – 378, avenue Pie-X

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-02-502

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-503

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 13 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-504

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 28 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 janvier 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2020-02-505

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de janvier 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 19 pages et totalisant un montant de **254 949,04 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **254 949,04 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyé par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et 31 janvier 2020 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

****Le conseiller Bertrand Martineau quitte son siège à 19 h 35 et le reprend à 19 h 36.*

2020-02-506

DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des arrérages en date du 3 février 2020 en prévision du processus de ventes pour taxes qui débutera dans les prochains jours.

2020-02-507

AUTORISATION D'ENVOYER LES DERNIERS AVIS POUR LES ARRÉRAGES ET AUTORISATION DE VENTES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la liste des arrérages déposée en date du 3 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de rappel ont déjà été acheminés aux contribuables visés ;

CONSIDÉRANT QUE quelques ententes de paiement ont été conclues avec la municipalité avec certains contribuables ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer des lettres de dernier avis par courrier recommandé.

QUE le conseil autorise la transmission à la MRC d'Arthabaska des dossiers sans entente de paiement conclue en date du 26 février 2020.

QUE le conseil autorise la directrice générale à retirer les dossiers dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska.

QUE le conseil désigne le maire, Michel Larochelle, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés dans l'éventualité où certains dossiers doivent être traités lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-508

NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la conseillère Johanne Therrien soit nommée mairesse-suppléante pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le remplaçant du maire aux rencontres et séances de la MRC d'Arthabaska, et ce, en tout temps et peu importe le membre du conseil nommé à titre de maire-suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-509

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE – OFFRE DE FORMATION SENTINELLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable offre à la municipalité de créer un groupe pour offrir une formation gratuite pour venir en aide aux personnes vulnérables au suicide ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal juge qu'il serait nécessaire que des élus et des employés soient outiller afin de venir en aide à ces personnes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise qu'une formation Sentinelle soit offerte aux employés et élus dans les prochains mois.

QUE le conseil autorise qu'une salle municipale soit mise à la disposition des formateurs pour cette journée, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-510

APPUI À L'EXPO AGRICOLE DE VICTORIANVILLE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT la demande d'appui sous forme d'annonce dans le bottin de la 162^e édition de l'Exposition agricole de Victoriaville ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'annonce dans le bottin de l'Expo agricole 2020 de Victoriaville au montant de **150 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-511

ACHAT DE DEUX ORDINATEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer les ordinateurs de la directrice générale, de l'urbaniste et de l'adjointe administrative en raison de l'incompatibilité du système d'exploitation et des mises à jour obligatoires de Windows ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de l'ancienne directrice générale adjointe sera transféré au poste de l'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE deux ordinateurs neufs doivent être achetés pour le bureau de la directrice générale et de l'urbaniste ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate la directrice générale afin de demander des soumissions à deux fournisseurs différents.

QUE le conseil mandate aussi la directrice générale à commander les ordinateurs à l'entreprise sélectionnée par la majorité des membres du conseil qui auront fait part de leur choix par courriel après avoir reçu les soumissions des deux fournisseurs.

QUE le conseil autorise aussi les dépenses relatives à la main d'œuvre nécessaire afin de rendre les postes fonctionnels, notamment pour le logiciel comptable Sygem et le conseil sans papier.

QUE la dépense totale sera affectée au budget des opérations courantes de l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-512

APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil participe à la campagne de financement de Jonquilles Victoriaville en achetant un bouquet de jonquilles au montant de **25 \$** afin de soutenir la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-513

ADOPTION DU RÈGLEMENT 066-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 064-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bertrand Martineau a donné un avis de motion pour le règlement 066-2020 lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020 et qu'il a déposé et présenté le projet de règlement lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 066-2020 modifiant le règlement 064-2020 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-514

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LE PRINTEMPS 2020

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues pour le printemps 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-515

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER 2020

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve les huit permis du mois de janvier 2020 pour une valeur totale des travaux de **1 843 200 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-516

APPROBATION DES FORMATIONS 2020 DE L'URBANISTE

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve les inscriptions et les frais relatifs aux cinq formations proposées par Mme Tétrault, urbaniste de la municipalité, pour un montant total de **850 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-517

DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE TIR VICTORIA POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tir Victoria inc. (matricule 9298-19-9187) a déposé une demande de renouvellement de permis d'exploitation pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QU'une autorisation d'exploitation soit donnée pour l'année 2020 au Club de Tir Victoria inc.

QUE la présente autorisation n'a pas pour effet d'exempter l'entreprise des lois et règlements en vigueur, notamment au niveau des nuisances sonores.

QUE l'entreprise soit invitée à soumettre une nouvelle demande d'autorisation pour l'année 2021 en décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-518

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 94, ROUTE POULIOT

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Sébastien Langlois pour l'immeuble situé au 94, route Pouliot et qu'elle est accompagnée des documents nécessaires à son étude ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la création de deux lots attenants, désignés 1 et 2 sur le plan joint à la demande, ayant une profondeur minimale de 60 mètres plutôt que 75 mètres et une superficie minimale de 3 000 mètres carrés plutôt que 4 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE les lots numéro 1 et 2 ne peuvent avoir une profondeur excédant 60 mètres étant donné la limite de la zone agricole et que le respect de la norme de 75 m relative à la profondeur empêcherait le développement d'une superficie vacante située à l'intérieur du périmètre urbain favorisant ainsi l'étalement urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de 3 000 mètres carrés des lots 1 et 2 est suffisante pour permettre l'implantation d'une installation septique conforme au Q.2.r.22 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau les plus rapprochés sont situés du côté opposé de la route Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise en outre à permettre la création du lot projeté numéro 6 350 178 ayant une largeur de 7.93 mètres sur la ligne avant plutôt que 50 mètres contrairement à l'article 5.1.2 a) du règlement de lotissement numéro 004-2003 ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de 7.93 mètres constitue le prolongement naturel de la superficie de droit acquis reconnue par la CPTAQ et qu'une largeur sur rue de 50 mètres empêcherait le développement de superficies de terrain situées en zone urbaine ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis l'acceptation de la demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil accepte la demande de dérogations mineures du 94, route Pouliot telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-519

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 378, AVENUE PIE-X

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Jordan Fréchette pour l'immeuble situé au 378, avenue Pie-X et qu'elle est accompagnée des documents nécessaires à son étude ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation sur la façade avant de 4 enseignes apposées à plat plutôt que 2 tel que prescrit à l'article 7.2.2.2 ainsi qu'une enseigne sur socle ayant une hauteur maximale de 7,75 mètres plutôt que 7 mètres contrairement à l'article 7.2.2.3 a) ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura amélioration de l'esthétisme de la façade par le retrait de l'enseigne « Trévi » derrière le vitrage ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de l'enseigne sur socle se justifie par l'ajout de la mention « Promenade Saint-Christophe » requise par la municipalité et que la dénivellation du sol vers la route 116 aura pour effet de diminuer légèrement l'impact visuel de cette hauteur excédentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que l'acceptation de la demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil accepte la demande de dérogations mineures du 378, avenue Pie-X telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

**** Les membres du conseil conviennent d'ajouter le point 8.1 intitulé « Autorisation de soumettre un projet dans le Fonds Agriesprit ».*

2020-02-520

AUTORISATION DE SOUMETTRE UN PROJET DANS LE FONDS AGRIESPRIT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu du Député Richmond-Arthabaska M. Alain Rayes un guide pour le programme de subvention « FONDS AGRIESPRIT » et que l'appel à projets aura lieu entre le 1^{er} et le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soumettre un projet dans ce fonds afin d'installer d'améliorer le bien-être des citoyens lorsqu'ils visitent les parcs municipaux, notamment par l'installation de gazebos pour protéger les enfants et les aînés du soleil ;

Sur proposition de Johanne Therrien
Appuyée par de Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le conseiller municipal Réjean Arsenault et la directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre un projet dans le fonds Agriesprit d'ici le 31 mars 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-02-521
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Johanne Therrien
Appuyée par de Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

